

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 29 octobre 2012 à la salle des Jardins

Il est 20h15 lorsque M. Grégoire TAVERNIER, Président du Conseil, ouvre la séance.

1. Appel

Membres présents 40
 Membres excusés 3
 Membres non excusés 2

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. TAVERNIER tient à préciser que l'exemplaire du budget 2013 des établissements scolaire a été adressé aux conseillers trop prématurément. Il sera utile pour la prochaine séance du Conseil communal lors des discussions sur le projet de budget 2013.

L'ordre du jour se présente comme suit :

- 1) Appel
- 2) Assermentations
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2012
- 4) Correspondance
- 5) Communications municipales et échéancier
- 6) **Préavis 4/2012 : Arrêté d'imposition pour les années 2013-2014**
- 7) Propositions individuelles
- 8) Divers

Aucune objection n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

2. Assermentations

M. Christian FRANCO s'étant porté candidat à la Municipalité et ayant été élu tacitement, son assermentation se déroulera lors de cette assemblée en présence de toute la municipalité et des conseillers communaux.

M. TAVERNIER demande à l'assemblée de se lever. Il lit la prestation de serment telle qu'elle est contenue dans les articles 9 et 62 de la Loi sur les Communes. Il prie M. FRANCO de prêter serment en levant la main droite et en disant « Je le promets » M. TAVERNIER félicite M. FRANCO.

M. TAVERNIER prie ensuite Mme Mélissa LENARTH, à qui il souhaite la bienvenue de venir se présenter devant la table du bureau afin de procéder à son assermentation comme conseillère communale en remplacement de M. Franco.

M. TAVERNIER lit le serment stipulé à l'Art. 5 du Règlement du Conseil communal et lui demande de prêter serment en levant la main droite et en disant "Je le promets". M. TAVERNIER félicite Mme LENARTH.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 25 juin 2012

M. Jean-Frédéric BONJOUR mentionne qu'une erreur de date s'est glissée dans le paragraphe 7 » Elections statutaires du conseil communal « : il indiqué 2012

en lieu et place de 2013. Cette faute de frappe est immédiatement corrigée et aucune autre remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 25 juin 2012 est accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer et il le paraphe également.

4 Correspondance

- 26.06.2012 Réception du courrier de démission de Mme Béatrice Maeder, Municipale
- 20.07.2012 Réception d'un courrier de M. Jean-Philippe ZUTTEL de Préverenges demandant la pose de bandes réfléchissantes sur les bornes routières au milieu du village
- 06.08.2012 Réponse à la lettre de démission de Mme Béatrice Maeder
- 06.08.2012 Réponse à M. ZUTTEL lui précisant que des études sont en cours au sujet de la sécurité dans notre village
- 21.08.2012 Instruction du SECRI pour les votations du 23.09.2012
- 27.09.2012 Réception des préavis 3 et 4/2012
- 27.09.2012 Envoi d'un « tout ménage » annonçant la recherche de candidats pour le remplacement d'un municipal
- 10.10.2012 Invitation de M. Brélaz, syndic de Lausanne à participer, le 21 novembre prochain, à une soirée de rencontre avec les Hautes Ecoles de l'Agglomération Lausanne et transmission par mail à tous les conseillers
- 16.10.2012 Instructions du SECRI en vue du scrutin du 25 novembre 2012
- 17.10.2012 Réception du rapport de la commission Gestion Finance concernant le préavis 4/2012
- 19.10.2012 Lettre habituelle au Préfet lui adressant l'ordre du jour de notre séance de ce soir

5. Communications municipales et échéancier

Modération du trafic et motion Crottaz : M. GALLAY précise qu'un préavis sera présenté pour la prochaine séance du conseil prévue le 10 décembre 2012.

Nuisances sonores de la gare de triage : M. CHARMEY note avec satisfaction que 4 freins de voie sur 5 ont déjà été remplacés. Le 5^{ème} sera opérationnel dans le courant du mois de novembre. Les CFF ont donc tenu leurs engagements sur ce point. Quant aux parois antibruit (PAB) : aucune nouvelle à ce sujet. Le dossier semble être bloqué au niveau du canton.

Préavis 3 : taxe au sac et nouveau règlement des ordures : ce préavis a été adressé à la commission chargée de l'étudier le 27 septembre dernier. La Municipalité a toutefois décidé de le retirer de l'ordre du jour. M. GALLAY, en charge du dossier explique que suite aux questions posées par la commission technique, qui souhaitait la réalisation d'actions concrètes, il a été décidé de réétudier ce préavis sur des bases plus solides. Le budget n'est pas aisé à chiffrer car les coûts représentés par la mise en place de cette taxe sont importants. Un mois de plus est donc nécessaire pour affiner cette étude. Le préavis no 3/2012 sera dès lors présenté lors de la séance du 10 décembre 2012.

Question de M. SCHERZ : pourquoi une taxe au sac et non pas au poids ?
M. GALLAY : la question a été étudiée, mais l'investissement financier est encore plus conséquent pour la taxe au poids qu'au sac. Raison pour laquelle la solution la moins coûteuse et la plus efficace a été retenue. Rien n'empêche néanmoins dans le futur de commuter de la taxe au sac – au poids.

M. PILLOUD : peut-on avoir une comparaison des coûts entre ces deux systèmes ? Cette comparaison permettrait de mieux peser le pour et le contre.

M. GALLAY : une telle étude a été réalisée. Un groupe de travail, au niveau cantonal, s'est déjà penché sur la question. Ses conclusions ont démontré que la 1^{ère} étape la plus logique est celle de la taxe au sac. La taxe au poids nécessiterait différentes infrastructures (terrain, etc..) qui ne sont guère envisageables pour notre commune.

A la requête de M. TAVERNIER qui demande s'il est possible d'obtenir ce rapport, M. GALLAY réplique qu'il tentera de l'obtenir.

Dicastères : M.CHARMEY annonce que le dicastère de Mme MAEDER, à savoir les constructions a été repris par M. Alain GOLAY. La passation entre ces deux municipaux s'est bien déroulée. Lors de la prochaine séance de la Municipalité, l'attribution des dicastères fera l'objet d'une décision et M. TAVERNIER demande à être tenu au courant.

La salle des Jardins devient vétuste remarque M CHARMEY. Il serait opportun de créer une commission technique de 3 ou 4 personnes chargée de définir un cahier des charges pour sa rénovation, en fonction des souhaits de la population. Un préavis sera ensuite élaboré à ce sujet.

6. Préavis 4/2012 : Arrêté d'imposition pour les années 2013 et 2014

Mme ESPANA, présidente de la commission Gestion-Finances étant excusée, c'est Mme MOTTU STELLA, à la demande M. TAVERNIER, qui donne lecture du rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte :

Interrogation de M. SCHERZ : pourquoi les impôts ne baisseraient-ils pas à 0.60, puisqu'il y aura l'entrée en vigueur de la taxe au sac

M. MONNIN répond que la situation financière de la commune est encore plus péjorée que ne laisse entendre le rapport de la commission Gestion-Finances. Pour 2012, un déficit de CHF 275'000.-- est annoncé, alors que le budget 2013 prévoit un déficit d'environ CHF 400'000.--. La facture sociale, la péréquation ainsi que le rattrapage de la bascule 2011 font qu'il est impossible de diminuer le taux d'imposition. Il ne serait d'ailleurs pas raisonnable de le faire et la plupart des communes environnantes adaptent plutôt leurs impôts à la hausse qu'à la baisse. M. MONNIN conseille de maintenir le taux à 0.62 pour les 2 prochaines années.

M. MARCELLI : puisque le préavis « taxe au sac » n'a pas encore été approuvé, donc ni les charges, ni la plus value ajoutée ne sont connues, pourquoi fixer aujourd'hui le taux d'imposition pour les 2 années à venir ?

Le Canton nous oblige à déposer l'arrêté d'imposition jusqu'au 15 novembre réplique M MONNIN.

Concernant la taxe au sac, celle-ci va devenir une taxe affectée et le déficit programmé en tient compte. Le compte 450 « élimination des déchets » devenant un compte affecté, M MONNIN reconnaît que si le préavis taxe au sac avait pu être présenté avant le budget, il aurait été plus simple d'avoir des prévisions financières plus affinées.

Que veut-dire le terme compte affecté questionne Mme MULLER ?

Explication de M. MONNIN : l'argent encaissé sur ce compte ne peut être utilisé que pour ce compte.

M. TAVERNIER s'inquiète de savoir s'il serait possible de revenir avec un autre arrêté d'imposition en 2013, plutôt que de le fixer pour les 2 prochaines années ? Oui, cette possibilité existe affirme M. MONNIN.

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. TAVERNIER clôt la discussion et demande à Mme MOTTU STELLA de donner lecture des conclusions du rapport de la commission Gestion-Finances.

Le préavis 4/2012 tel que présenté par la Municipalité est accepté par 34 voix et 5 non

7. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'est parvenue au bureau du Conseil.

8. Divers

Mme ROSAT souhaite savoir où a disparu le banc placé à côté de la fontaine, sur la rue du Lac

M. CHARMEY n'a aucune information à ce sujet.

M. Jean-Frédéric BONJOUR a vu sur le Journal de Bussigny que la future autoroute de contournement de Morges prévoyait une sortie à Denges, sur la « route des patates ». Qu'en est-il ?

A la connaissance des autorités communales répond M. MONNIN cette sortie ne se fera pas. Des projets sont en discussion, mais rien n'a été décidé à ce sujet.

Mme DUCOMMUN : la Municipalité a-t-elle déjà pensé à installer des radars dans la zone « 30 km/heure » ? Les voitures roulent généralement beaucoup trop vite.

M. GALLAY répond que la zone est indiquée « 30 km/heure » mais elle n'est pas encore reconnue officiellement comme telle. En effet la vitesse moyenne observée était de 39 km/heure alors qu'elle doit être de 38 km/heure pour être homologuée. Raison pour laquelle seront ajoutés au projet, des arrêts de bus afin de favoriser la modération du trafic sur ce tronçon. Dès que la zone sera homologuée, les contrôles seront envisageables.

Complément d'information de M. CHARMEY : la Municipalité a bien évidemment déjà fait installer, à titre préventif, des radars sympathiques (appareil qui mesure la vitesse à laquelle roule un véhicule).

Mme SEBASTIANI estime important d'avoir des passages piétons dans cette zone 30 km/h, appuyant son propos par un exemple d'un enfant traversant de manière inopinée.

Il n'est pas permis de mettre des passages piétons dans une telle zone explique M. GALLAY, exception faite si la fréquentation est très élevée, ce qui n'est pas le cas dans notre village.

Mme SEBASTIANI relève que St-Sulpice dispose de passages piétons.

M. GALLAY argumente que cette commune a certainement pu en justifier l'utilité.

Est-ce que la commune de Denges a fait une demande dans ce sens questionne Mme DUCOMMUN ?

Affirmation de M. GALLAY.

M. SCHERZ pense qu'il serait judicieux d'avoir une inscription au sol mentionnant, pour rappel, 30 km/heure.

39 M. MONNIN indique que la plupart des véhicules roulent à une vitesse moyenne de 38 km/h, ce qui est déjà un gros progrès réalisé. Un préavis couplé avec les arrêts de bus sera présenté en décembre afin d'obtenir l'homologation de cette zone.

M. VUILLE relève que la France dispose d'indicateurs de vitesses posés en bordure de routes ou autoroutes. Cette mesure préventive lui paraît plus efficace que des indications au sol.

M. TAVERNIER clôt la discussion en précisant que le préavis qui sera déposé en décembre à ce sujet traitera de ces questions.

Il est 21h02 M. TAVERNIER lève la séance en invitant l'assemblée à une verrée en l'honneur du nouveau municipal et de la conseillère communale assermentés

Le Président

G. Tavernier



La Secrétaire

F. Palpacuer